

30 août 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des ministres du 30 août 2002](#)

Exercice para commando au Bénin

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la défense, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un contrat (*) concernant le transport maritime de matériel militaire de Zeebrugge (Belgique) vers Cotonou (Bénin) et retour.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la défense, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un contrat (*) concernant le transport maritime de matériel militaire de Zeebrugge (Belgique) vers Cotonou (Bénin) et retour.

Il est indispensable de conclure un contrat pour réaliser le transport maritime des véhicules organiques et l'équipement nécessaire et de garantir ce transport dans les délais envisagés. Une unité militaire (3^e Bataillon Para Commando) doit participer à un exercice au Bénin. En fonction du planning de cet exercice, le matériel doit être déchargé au port de Cotonou le 9 octobre et rechargé le 1^{er} novembre 2002 pour le retour au port de Zeebrugge. Il est impératif que le chargement à Zeebrugge s'effectue, au plus tard, le 28 septembre 2002 et que, par conséquent, le contrat de transport soit conclu avant cette date.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe